



MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL DE LA FORMATION SPECIALISEE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DGA RESSOURCES ET PERFORMANCE, VIE ET
EVOLUTION DE LA COLLECTIVITE
SERVICE PILOTAGE RESSOURCES HUMAINES

Rouen, le

Objet du dossier : F3SCT du 08.04.2024 - questions
diverses

8 AVR. 2024

Votre dossier est suivi par
Guilaine HEDOUIN
+33232768591 / Guilaine.HEDOUIN@normandie.fr

5 rue Robert Schuman CS 21129
76174 Rouen Cedex

Mesdames et Messieurs les Représentants du Personnel,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments d'information relatifs aux questions diverses relevant de la compétence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT).

1) La modification du règlement intérieur de la F3SCT

Cette modification est apportée à la demande des Représentants du Personnel et concerne la composition des commissions de visite des locaux et celle des commissions d'analyse des accidents du travail.

Le nouvel article 7 précise que ces 2 commissions sont chacune composées de :

- Un préventeur du Service Prévention et Qualité de Vie au Travail
- Deux Représentants du Personnel par organisation syndicale siégeant à la F3SCT et désignés par chaque syndicat
- Du secrétaire de la F3SCT

Par ailleurs, ces commissions pourront se tenir dès lors qu'au moins 2 Représentants du Personnel (y compris le secrétaire) seront présents.

Cette modification a été adoptée lors du Comité Social Territorial du 12 février 2024 :

- Collège des Représentants de la Collectivité : avis favorable à l'unanimité
- Collège des Représentants du Personnel : 8 voix pour et 7 voix contre.

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



2) Le projet de déploiement de la vidéoprotection sur le site de Caen :

Actuellement la Région Normandie dispose d'un système de vidéoprotection sur le site de Caen dont l'installation n'a que très peu évolué depuis sa mise en place en 2012. Le dispositif actuel comprend 18 caméras dont 5 en intérieur.

Compte tenu du contexte sécuritaire, du déploiement des directions dans de nouveaux bâtiments et l'envergure de l'espace public (parc), il semble aujourd'hui nécessaire d'adapter et d'ajuster nos moyens de vidéoprotection au regard de ces évolutions pour permettre une meilleure dissuasion des actes malveillants et une protection plus optimale des agents, usagers, public du parc mais également des biens et bâtiments.

Une réflexion vient par conséquent d'être engagée pour identifier les emplacements pertinents pour lesquels des caméras complémentaires seraient nécessaires (entrées de bâtiments, parc...).

Le scénario retenu fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine instance.

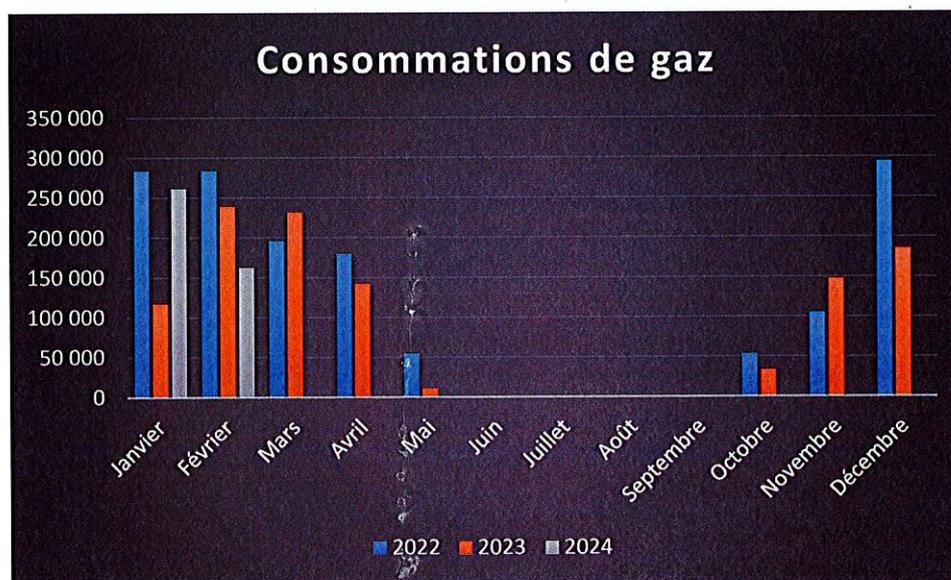
3) Bilan des économies d'énergie

Trois bâtiments du site de Caen ont été étudiés car nous disposons des informations des compteurs de gaz et d'électricité. Pour les bâtiments du site de Rouen, nous ne disposons pas encore de toutes les informations concernant le chauffage urbain.

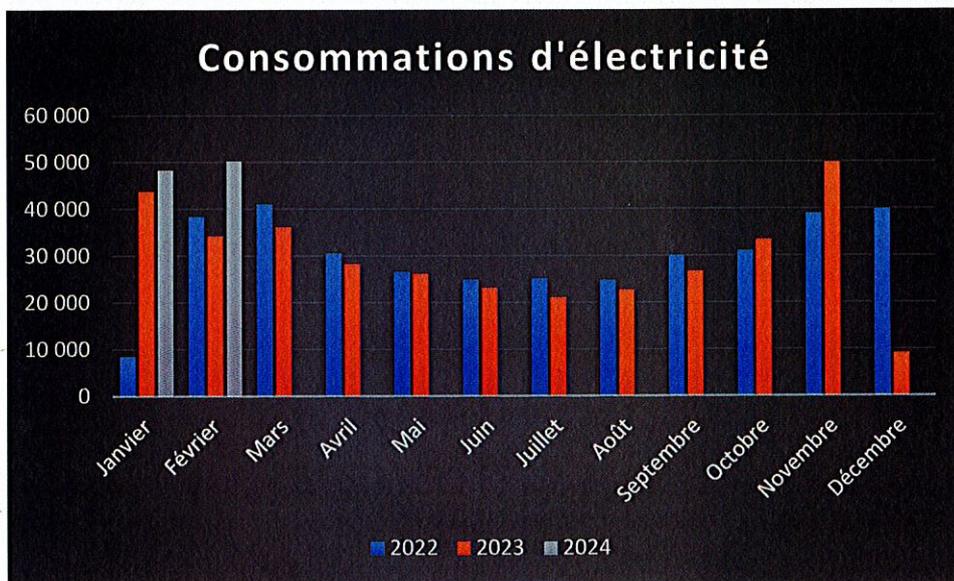
L'étude a porté sur les années 2022-2023 et 2024 (janvier et février).

Concernant l'Abbaye aux Dames et l'Aile Sainte Anne :

Les consommations de gaz ont diminué globalement de **23,66%** entre 2022 et 2023. Ce résultat s'explique principalement par la rénovation complète des installations thermiques.

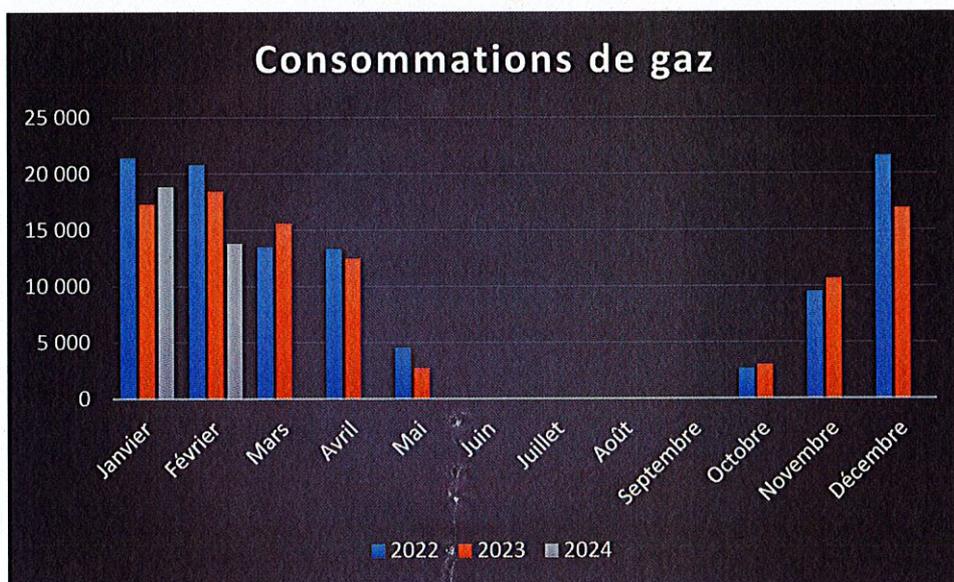


Les consommations d'électricité ont baissé de **1,62 %** entre 2022-2023. Ce résultat est relativement décevant, mais en lien avec la continuité d'activité dans les locaux (expositions et réceptions). L'électricité ne sert pas au chauffage des locaux, en dehors de quelques radiateurs d'appoint.

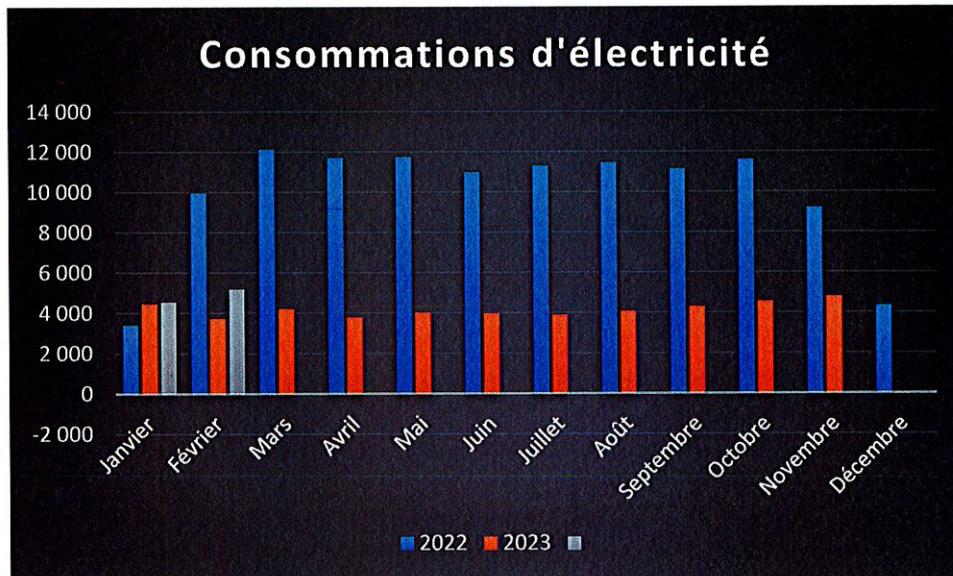


Concernant le Bâtiment Clémenceau :

Les consommations de gaz ont diminué globalement de **9,45%** entre 2022 et 2023. Ce résultat s'explique principalement par la rénovation complète des installations thermiques et par l'implication des occupants à la mise en œuvre des mesures de sobriété énergétique.



Les consommations d'électricité ont baissé de **61.57 %** entre 2022-2023. Ce résultat est très élevé. Il relève d'une forte implication des occupants à la mise en œuvre des mesures de sobriété énergétique, mais aussi au fait que des équipements informatiques devenus inutiles (onduleurs) ont été déposés. L'électricité ne sert pas au chauffage des locaux. Les consommations de décembre 2023 sont négatives, grâce à une régularisation réalisée par le fournisseur.

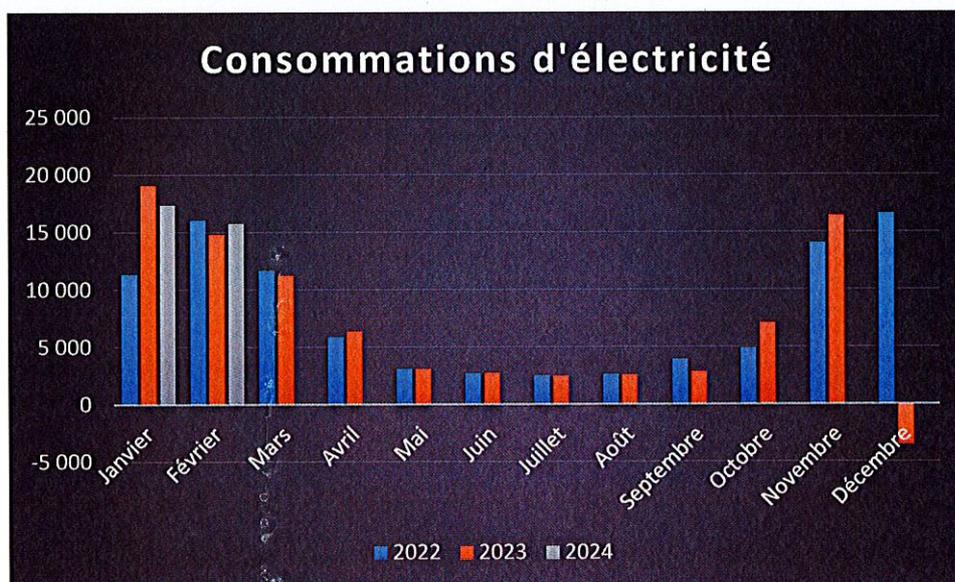


Concernant le Bâtiment du Clos Herbert :

Il n'y a pas de consommation de gaz. Le bâtiment est chauffé avec des convecteurs électriques.

Les consommations d'électricité ont baissé de **10,61 %** entre 2022-2023. Ce résultat est conforme à l'effort constaté au niveau national. Il relève d'une bonne implication des occupants à la mise en œuvre des mesures de sobriété énergétique.

Les consommations de décembre 2023 sont négatives, grâce à une régularisation réalisée par le fournisseur.



4) Les marchés de vêtements professionnels, chaussures et EPI :

- Equipements de protection individuelle et vêtements de protection extérieur : marché attribué à Rubix (Orexad) et notifié le 12/08/2023. Lancement de la campagne en octobre 2023. Les livraisons ont été réalisées au fil de l'eau au fur et à mesure de la validation des commandes. Les lycées peuvent encore transmettre leurs besoins pour les nouveaux arrivants ou pour les éventuels oublis.
En septembre prochain, les dates de la prochaine campagne seront communiquées dans les établissements.
- Bouchons auditifs moulés : marché attribué à Cotral et notifié le 21/08/2023. Les campagnes de dotation ont été réalisées au fil de l'eau selon un cadencement défini par la DVA. Une prochaine campagne devra être lancée.
- Vêtements Entretien des locaux, restauration et maintenance technique : marché attribué à Mulliez. Lancement de la campagne en février 2024 pour les agents déjà en poste.
 - o Pour les nouveaux arrivants, le lycée interroge le lycée en charge du stock tampon. Si la demande ne peut être couverte par le stock tampon, le lycée d'accueil envoie une demande au Service Achats
 - o La plateforme de commande est opérationnelle depuis février 2024 et la campagne s'est terminée le 29 mars
Les référents EPI ont procédé à la création des paniers des commandes.
 - o Après saisie des paniers de commande, le service Achats a contrôlé et validé les paniers avec l'envoi des bons de commande au fournisseur.
 - o Les livraisons sont réalisées au fil de l'eau au fur et à mesure de la validation des commandes. Le délai contractuel est de 30 jours et en cas d'urgence, 15 jours ouvrés. Un suivi très fin est réalisé sur le délai de traitement des commandes par le fournisseur.
- Campagne de dotation en chaussures de sécurité :
 - o Contexte : La consultation lancée en 2023 n'a pu aboutir à avoir des chaussures de qualité et un nouvel appel d'offres a dû être relancé en ce début d'année.
 - o Le futur marché chaussures a été alloté (2 lots) et le cahier des charges revu permettant de maximiser les chances d'avoir des offres qualitatives par lot
Il y a ainsi 2 lots :
 - Lot 1 chaussures de restauration et entretien des locaux
 - Lot 2 chaussures maintenance technique

Planning :

- 8 janvier : publication en ligne de l'appel d'offres
- 8 février : date de remise des offres
- Février et mars : analyse des offres (mémoire technique, prix, fiches techniques) + échantillons testés en condition réelle
- fin avril : régularisation/finalisation des rapports d'analyses + validation par le Service des marchés

- CAO en mai
- Notification du marché en juin

A ce jour, l'analyse des offres est en cours et les échantillons ont été testés par les agents des lycées. Il est prévu un échange entre le service achat et le service des marchés durant le mois d'avril pour finaliser le rapport d'analyse.

En attendant la notification du marché, nous sommes actuellement dans une période transitoire de dotation pour ce type d'équipement (mini consultation auprès de 3 fournisseurs pour les chaussures de la restauration et de la maintenance extérieure+ achats via la centrale d'achat UGAP pour les chaussures de l'entretien des locaux et la maintenance intérieure)

Par conséquent, une priorisation des demandes a été engagée auprès des lycées.

Le retour à une gestion normale est prévu en lien avec la notification du prochain marché de chaussures. Une nouvelle campagne pour les agents en poste sera lancée après la notification pour répondre aux besoins n'ayant pas été pourvus durant la période transitoire.

5) Retour de la commission d'analyse pour risque grave et répété :

Lors de la séance du 9 mai 2023, l'instance F3SCT a validé les modalités de fonctionnement de la commission d'analyse des accidents et maladies professionnelles à caractère grave.

La gravité de l'évènement est caractérisée par la mise en évidence d'un danger grave (même sans conséquence) ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente (par exemple : perte d'un membre, perte de la vue, perte de l'ouïe, plaie avec perte de substance, brûlures, importantes, ...) ou par le décès de l'agent.

Ces analyses seront déclenchées dans les plus brefs délais, dès que le Pôle Prévention et Conditions de Travail en aura connaissance, notamment lors des commissions d'imputabilité.

En lien avec le F3SCT, ont été analysés 4 accidents en 2023 et 2024 d'origine électrique et un accident de la circulation

Le caractère répété a été identifié et la commission d'analyse a été programmée le 25 mars 2024 avec les représentants pour dégager un plan d'actions.

Vous trouverez en annexe les fiches détaillées des analyses de ces accidents.

Relevé de conclusions de la commission d'accidents électriques à caractère répété

Les conclusions de la commission rejoignent celle du pôle prévention, à savoir :

- Les accidents ne concernent que des non-électriciens habilités BS ou B0
- Les chantiers ont manqué de préparation en amont
- La communication et le respect des rôles d'encadrement électriques au titre de l'Ute18-510 dysfonctionnent
- Les procédures de consignation/déconsignation ne sont pas faites ou inefficaces.
- Intégrer dans la phase recrutement des mises en situation pour vérifier les compétences en plus de la formation habilitation
- Insuffisance ou méconnaissance des compétences attendues des personnels de direction des EPLE ou des RET mixtes en lien avec les commandes de travaux.

Pistes d'actions

- Etat des lieux des agents habilités par lycée
 - Focus sur la réalité de l'encadrement des opérations d'ordre électrique ou non au sens de l'UTE 18-510
 - Lien sur les programmations de relamping dans les EPLE pour faire le RETEX des accidents
 - Réalisation d'un guide sur l'électricité en direction des agents et personnels de direction => qui fait quoi ?
 - Renforcer le port des EPI notamment sur le port des gants isolants en VAT
 - Montée en compétence des RET et gestionnaires sur le risque électrique
 - Evolution des modalités de pilotage et contrôle des chantiers électriques par les RET
 - Répondre aux obligations de vérification des compétences des électriciens ou non électriciens notamment dans le cadre des recrutements, et en fonction des niveaux de maintenance 1, 2 et 3
 - Meilleure évaluation des risques dans la préparation des interventions, notamment avec [INRS Elec](#)
 - Mise en place de tuilage par un électricien sur les nouveaux arrivants qui sortent de formation
 - Renforcer les suivis de chantier afin d'éviter les non-conformités
 - Dissocier les formations à l'habilitation entre électriciens et non électriciens
- 6) Les exercices incendie : calendrier et retour sur l'exercice à l'Abbaye aux Dames de Février 2024 :

Le calendrier des exercices pour 2024 prévu est :

Caen :

- Abbaye aux Dames : 6/02/24 avec participation du SDIS (compte-rendu en pièce jointe)
- Tous les bâtiments : avril et octobre 2024

Rouen :

- Schuman et Gambetta : 19/03/2024
- Monnet : 11/04/2024
- Esplanade : 23/05/2024
- Atrium : 13/06/2024

Pour 2024 :

- Actualisation des espaces d'attente sécurisé sur les bâtiments de Caen
- Information sur le risque incendie et les consignes régionales en direction des agents
- Information en direction des chargés d'évacuation sur leur rôle

7) Les registres de sécurité dématérialisés :

Les registres dématérialisés, santé et sécurité, ainsi que dangers graves et imminents, ont été présentés lors du CHSCT du 2 juillet 2018.

Suite à la cyberattaque, une adaptation a été faite pour permettre aux agents des sites de pouvoir continuer à déclarer les situations relevant de l'un ou l'autre en format papier.

Afin de redonner une solution équivalente entre sites et lycées, deux registres dématérialisés au format FORMS sont en cours de finalisation et pourront être mis à disposition courant avril 2024. Une communication sera faite et sera relayée par les assistants de prévention.

Cette nouvelle version a été sécurisée avec la DRTN, et notre référente DPO.

Les agents pourront déclarer, soit avec un lien sur Vikings, soit avec un QR code, utilisable avec smartphone ou tablette et ainsi renseigner les formulaires, sans double authentification.

Une présentation sera programmée avec le secrétaire du F3SCT

8) La formation "les gestes qui sauvent" :

Le marché relatif à La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) a été déclaré infructueux suite à la réception et à l'analyse des offres en novembre 2022. L'offre tarifaire était anormalement disproportionnée par rapport à l'objet du cahier des charges.

Le Service Développement des Compétences doit retravailler le contenu du cahier des charges pour définir le besoin de la collectivité et relancer une nouvelle consultation.

9) La visite du CLIN :

A la demande des Représentants du Personnel, une visite du lycée Louis de Broglie à Bourg-Achard (CLIN) va être organisée.

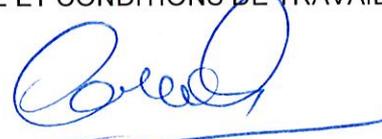
Actuellement, les travaux sur cet établissement ne sont pas terminés et la commission de sécurité incendie pour l'ouverture de ce campus est prévue à la mi-juillet.

A cet effet, un 1^{er} DUERP sera établi afin de s'assurer des conditions de travail des agents recrutés.

Aussi, cette visite par une délégation de Représentants du Personnel de la F3SCT pourrait être programmée après l'élaboration du DUERP. Dès qu'une date plus précise sera possible, nous reviendrons vers vous.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Représentants du Personnel, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA PRESIDENTE DE LA FORMATION SPECIALISEE
EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Catherine GOURNEY-LECONTE